Son Excellence

 …

Geneva, le … Septembre 2012

**OBJET: RATIFICATION DU PROTOCOLE FACULTATIF A LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L’ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS**

Votre Excellence,

Nous vous écrivons au nom du Comité Directeur de “Ratifiez le 3èPF CIDE - Coalition internationale pour le PFCIDE établissant une procédure de présentation de communications”[[1]](#footnote-1).

Un troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant (PFCIDE) établissant une procédure de présentation de communications a été adopté par l’Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2011. Il a été ouvert à la signature et à la ratification des États membres des Nations Unies au cours d’une cérémonie officielle de signature le 28 février 2012 à Genève, en Suisse, qui s’est tenue parallèlement au Conseil de droits de l’homme des Nations Unies. Le Protocole facultatif entrera en vigueur après sa ratification par dix États membres.

***(Pour les États qui ont déjà signé le Protocole facultatif)***

La cérémonie annuelle des traités des Nations Unies se tiendra du 24 au 26 Septembre 2012 et du 30 Septembre au 1er octobre 2013 au siège des Nations Unies à New York. Nous encourageons fortement [*nom de l’Etat*] à profiter de cette cérémonie des traités pour ratifier le troisième protocole facultatif à la CIDE afin de faire progresser la protection des droits de l’enfant.

***(Pour tous les autres États)***

La cérémonie annuelle des traités des Nations Unies se tiendra du 24 au 26 Septembre 2012 et du 30 Septembre au 1er octobre 2013 au siège des Nations Unies à New York. Nous encourageons fortement [*nom de l’Etat*] à profiter de cette cérémonie des traités pour signer et ratifier le troisième protocole facultatif à la CIDE afin de faire progresser la protection des droits de l’enfant.

***(Pour tous les États)***

La Convention relative aux droits de l’enfant (CIDE) est le dernier des principaux traités relatifs aux droits de l’homme à obtenir une procédure de présentation de communications. Ainsi que l’a déclaré le Haut-Commissaire aux droits de l’homme, Madame Navi Pillay, à l’issue de l’adoption du Protocole par l’Assemblée générale : « Les enfants vont désormais pouvoir rejoindre le rang des détenteurs de droits habilités à présenter des plaintes auprès d’un organe international  en cas de violation de leurs droits de l’homme».

**(*Si votre État a déjà signé le Protocole facultatif[[2]](#footnote-2), veuillez utiliser le paragraphe suivant* :**

Nous notons particulièrement le soutien que [*nom de votre État*] a apporté à ce nouvel instrument en signant le Protocole facultatif le [*date de la signature*] et nous sommes sensibles au rôle qu’il a joué en montrant la voie et en faisant preuve d’un engagement politique fort pour la protection des droits de l’enfant.

Bien qu’il s’agisse d’une première étape importante, il est essentiel que [*nom de votre État*] confirme son engagement en ratifiant le troisième Protocole rapidement.

**(*Si votre État n’a pas signé le Protocole facultatif mais faisait partie du groupe principal d’États[[3]](#footnote-3) qui a mené l’initiative pour un troisième Protocole, veuillez utiliser le paragraphe suivant* :**

Nous notons particulièrement le soutien que [*nom de votre État*] a apporté à ce nouvel instrument depuis le commencement et nous sommes sensibles au rôle qu’il a joué en tant que membre du groupe principal des États qui a mené ce processus *[, notamment en parrainant la résolution adoptant le nouveau PFCIDE au Conseil des droits de l’homme en juin 2011 et à l’Assemblée générale en décembre 2011][[4]](#footnote-4)*.)

***(Si votre État n’a pas signé le Protocole facultatif et ne faisait pas partie du groupe principal d’États, mais a coparrainé la résolution du Conseil des droits de l’homme*** [[5]](#footnote-5) ***ou la résolution de l’Assemblée générale***[[6]](#footnote-6)***, veuillez utiliser le paragraphe suivant :***

Nous avons noté que [*nom de votre État*] a coparrainé la résolution adoptant le nouveau Protocole facultatif lors [*du Conseil des droits de l’homme des Nations Unies en juin 2011/ de l’Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2011*] et nous accueillons avec satisfaction [*son/leur*] soutien à ce nouvel instrument.

***(Si votre État a déjà accepté des procédures internationales de présentation de communication[[7]](#footnote-7) et est partie à la CIDE, veuillez utiliser le paragraphe suivant :***

*[Nom de votre État]* a déjà accepté des procédures internationales de présentation de communications et est partie à la Convention relative aux droits de l’enfant depuis [*année de ratification ou d’accession à la CIDE].*

La procédure mise en place par le nouveau Protocole facultatif est similaire aux procédures de communications internationales auxquelles [*nom de votre État*] est déjà partie. Elle permettra aux enfants, ou à leurs représentants, qui affirment que leurs droits ont été violés, de présenter une plainte auprès de leur comité d’experts internationaux, le Comité des droits de l’enfant, s’ils n’ont pu obtenir réparation pour ces violations devant les juridictions nationales. En ratifiant ce nouveau Protocole, [*nom de votre État*] compléterait ainsi les mesures qu’ [*il a/ils ont*] mises en œuvre pour respecter et protéger les droits et les obligations [*qu’il a/ils ont*] accepté quand *[il est/ils sont*] devenu[*s*] partie à la CIDE.)

***(Si votre État n’a accepté aucune autre procédure de communication internationale mais est partie à la CIDE, veuillez utiliser le paragraphe suivant :***

[*Nom de votre État*] est partie à la Convention internationale relative aux Droits de l’Enfant depuis *[année de ratification ou d’accession à la CIDE)*. La procédure mise en place par le nouveau Protocole facultatif permettra aux enfants, ou à leurs représentants, affirmant que leurs droits ont été violés, de présenter une plainte auprès de leur comité d’experts internationaux, le Comité des droits de l’enfant, dans le cas où ils n’auraient pas été en mesure d’obtenir réparation pour ces violations devant les juridictions nationales. En ratifiant ce nouveau Protocole, [*nom de votre État*] compléterait ainsi les mesures qu’ [*il a/ils ont*] mises en œuvre pour respecter et protéger les droits et les obligations [*qu’il a/ils ont*] accepté quand *[il est/ils sont*] devenu[*s*] partie à la CIDE.)

***(Pour tous les États)***

Dans l’attente de vos nouvelles et d’informations concernant le processus de ratification en/au [*Nom de l’Etat*], nous restons à votre disposition pour vous fournir, si nécessaire, de plus amples informations sur le troisième protocole facultatif et sur la cérémonie des traités des Nations Unies.

Nous vous prions d’agréer, Excellence, l’expression de nos salutations distinguées.

1. **Ratifiez le 3èPF CIDE - Coalition internationale pour le PFCIDE établissant une procédure de présentation de communications** est une coalition composée d’organisations non-gouvernementales et de réseaux internationaux, régionaux et nationaux ainsi que d’institutions des droits de l’homme et autres organismes non gouvernementaux qui se sont engagés à parvenir à une ratification rapide et à l’entrée en vigueur du PFCIDE établissant une procédure de ratification de présentation de communications (3ePF CIDE). Elle succède au Groupe de travail des ONG qui a coordonné la campagne internationale pour l’élaboration et l’adoption du 3e PF CIDE, sous l’égide du Groupe des ONG pour la CDE, basé à Genève. [↑](#footnote-ref-1)
2. Au 2 août 2012, les Etats signataires du PFCIDE sont : l’Allemagne, l’Argentine, l’Autriche, la Belgique, le Brésil, le Chili, Chypre, le Costa Rica, l’Espagne, la Finlande, l’Italie, le Luxembourg, l’ex-République yougoslave de Macédoine, les Maldives, le Mali, Malte, le Maroc, le Monténégro, le Pérou, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie et l’Uruguay.

 Suivez les signatures et ratifications au moment de la rédaction de votre lettre au lien suivant :

 <http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11-d&chapter=4&lang=fr> [↑](#footnote-ref-2)
3. Le groupe principal d’États était composé de: l’Allemagne (devenue membre du groupe principal en juin 2011), l’Autriche (devenue membre du groupe principal en juin 2011), le Chili, l’Egypte, la Finlande, (la France a été membre du groupe principal jusqu’à juin 2011), le Kenya, les Maldives, la Slovaquie, la Slovénie, la Thaïlande et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-3)
4. Veuillez ajouter cette dernière formule pour l’Allemagne, l’Autriche, le Chili, la Finlande, les Maldives, la Slovaquie, la Slovénie, la Thaïlande et l’Uruguay. Ne rajoutez pas cette formule pour la France. Veuillez seulement mentionner la résolution du Conseil des droits de l’homme et non celle de l’Assemblée générale pour l’Egypte et le Kenya. [↑](#footnote-ref-4)
5. 50 États ont coparrainé la résolution du Conseil des droits de l’homme: l’Albanie, l’Allemagne, Andorre, l’Autriche, le Bangladesh, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, Chypre, le Costa Rica, la Croatie, l’Equateur, l’Espagne, l’Estonie, les États-Unis d’Amérique, la Finlande, la Grèce, le Guatemala, la Guinée équatoriale, le Honduras, la Hongrie, l’Irlande, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Macédoine, les Maldives, le Monténégro, le Maroc, le Panama, le Paraguay, le Pérou, le Portugal, la République tchèque, le Sénégal, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Thaïlande, le Timor-Leste, la Turquie, l’Ukraine, l’Uruguay et la Zambie. [↑](#footnote-ref-5)
6. 49 États ont coparrainé la résolution de l’Assemblée générale: l’Albanie, l’Allemagne, l’Autriche, le Bangladesh, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Chili, Chypre, le Costa Rica, la Côte d’Ivoire, la Croatie, le Danemark, la République Dominicaine, l’Espagne, l’Estonie, les États-Unis d’Amérique, la Finlande, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, la Hongrie, l’Irlande, l’Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Macédoine, les Maldives, le Mali, le Monténégro, le Maroc, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Sénégal, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Thaïlande, le Timor-Leste, la Turquie, l’Ukraine et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les Etats qui ont accepté au moins une procédure internationale de présentation de communications sont : l’Afrique du Sud, l’Albanie, l’Algérie, l’Allemagne, Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, l’Arabie Saoudite, l’Argentine, l’Arménie, l’Australie, l’Autriche, l’Azerbaïdjan, le Bangladesh, Barbade, la Belgique, Belize, le Benin, la Biélorussie, la Bolivie, la Bosnie Herzégovine, le Botswana, le Brésil, la Bulgarie, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, le Canada, le Cap Vert, le Chili, Chypre, la Colombie, le Congo (Rep.), le Costa Rica, la Côte d’Ivoire, la Croatie, le Danemark, Djibouti, Dominique, l’Equateur, l’Espagne, l’Estonie, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Gabon, la Gambie, la Géorgie, le Ghana, la Grèce, le Guatemala, la Guinée, Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, la Guyane, Haïti, le Honduras, Hongrie, les Iles Cook, les Iles Salomon, Irlande, Italie, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, le Kirghizistan, le Lesotho, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Madagascar, le Malawi, les Maldives, le Mali, Malte, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Mexique, Monaco, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, la Namibie, le Népal, le Nicaragua, le Niger, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l’Ouganda, l’Ouzbékistan, le Panama, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République Arabe Syrienne, la République Dominicaine, la République Centrafricaine, la République de Corée, La République Démocratique du Congo, la République de Macédoine, la République of Moldavie, la République Tchèque, la Roumanie, le Rwanda, le Royaume Uni, le Salvador , San Marin, le Sénégal, la Serbie, les Seychelles, la Sierra Leone, la Slovaquie, la Slovénie, la Somalie, le Soudan , le Soudan du Sud, le Sri Lanka, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, la Suède, la Suisse, le Suriname, le Swaziland, le Tadjikistan, la Tanzanie, le Tchad, la Thaïlande, le Timor-Leste, le Togo, la Tunisie, la Turquie, le Turkménistan, l’Ukraine, l’Uruguay, Vanuatu, le Venezuela, le Yémen, la Zambie. [↑](#footnote-ref-7)